DE_030_2025

République Française

LOZERE

BARRE DES CEVENNES - Commune

Séance du samedi 15 mars 2025

Date convocation : 10 mars 2025	*Le quinze mars deux mille vingt-cinq, à 18h00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 9	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Corentin CAPELIER, Lisa CLARY, Robert DEMOLIN, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Présents : 7	
Votants : 8	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT représentée par Lisa CLARY
Pour : 8	**Excusé(e)s:** Rémy MONET
Contre : 0	**Absent(e)s:**
Abstentions : 0	**Secrétaire de séance:** Jean-Claude AUBERLET

Objet: Recrutement d'un adjoint administratif à raison de 7 heures hebdomadaires pour un accroissement temporaire d'activité

Le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante la charge de travail considérable sur une période où la commune instruit et finalise des documents structurants essentiels. Il s'agit de placer la commune sur le long terme dans les meilleures conditions en particulier dans un contexte local et national incertain. Il revient notamment, sur le Plan Local d'Urbanisme, le Site Patrimonial Remarquable, le Bourg Centre Occitanie, le Village d'Avenir, les projets en cours...

Conformément à la décision prise lors de la dernière Commission Générale, il est nécessaire d'appuyer le Secrétariat Général de Mairie en recrutant un(e) Adjoint(d) Administratif(ve) jusqu'au 30 juin 2025 pour absorber un surcroît de travail.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **VOTE** le recrutement d'un Adjoint administratif tel qu'exposé ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,

Le Secrétaire de séance — Jean-Claude AUBERLET

Le Président de séance — François ROUVEYROL

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de reception de l'AR: 18/03/2025
048-214800195-DE_030_2025-DE
AGEDI

- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.
  Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Date de transmission de l'acte: 18/03/2025
Date de reception de l'AR: 18/03/2025
048-214800195-DE_030_2025-DE
AGEDI